



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants
DPE1 – Gestion du bureau des carrières
Jury académique 1^{er} degré
Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 26 92
Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;
- **Vu** le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- **Vu** l'arrêté du 19 octobre 2010 relatif aux modalités d'évaluation des maîtres contractuels ou agréés à titre provisoire ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- **Vu** les propositions du jury académique en date du 20 juin 2022,

Arrêté

Article 1 :

Après délibération du jury académique, accèdent à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles, les professeurs des écoles stagiaires des établissements d'enseignement privés sous contrat dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de la fin de la durée statutaire du stage, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et des conditions de diplômes requises. La date de titularisation sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil, les inspectrices d'académie – directrices académiques des services départementaux de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne et l'inspecteur d'académie – directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 6 juillet 2022

Le Recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT

Pour le recteur et par délégation
L'administrateur de l'État hors classe
Secrétaire général de l'académie

Gérard MARIN